

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 20

Le treize avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du sept avril deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Sébastien VERFAILLIE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Bertrand DELORY procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2023-14 / 2023-04-13-5^{ème} : Institution et vie publique : Désignation d'un référent V.I.F.

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que le groupe RESEAU VIF de l'arrondissement de Béthune a organisé le 15 novembre 2022 une conférence « violences intra-familiales et conjugales : la place des élus » qui a permis d'esquisser les contours de cette thématique très sensible et de présenter les dispositifs de prise en charge des victimes et des auteurs.

La participation à cette conférence, nombreuse et intéressée, et la présence de plusieurs personnalités, témoignent de l'intérêt porté à ce phénomène prégnant sur l'arrondissement mais aussi de la nécessité de poursuivre les efforts dans la lutte contre les violences intra-familiales et conjugales.

Dans cet esprit, il semble important de pouvoir identifier au sein de chaque commune un référent VIF qui soit l'intermédiaire entre le groupe RESEAU et les équipes municipales afin, d'une part, de s'assurer de la communication des informations essentielles à destination des victimes et, d'autre part, de rendre visibles les actions et les difficultés rencontrées par les municipalités. Des sessions de formation seront proposées aux référents désignés pour leur permettre d'appréhender dans les meilleures conditions possibles l'accueil des victimes.

Monsieur le Maire propose de désigner ce référent VIF et de communiquer aux services de la sous-préfecture les nom - prénom et qualité de la personne qui sera désignée au sein de la commune.

Considérant la candidature de Monsieur Julien HERNU,

entendu le rapport de Monsieur le Maire qui précise qu'il conviendrait de procéder à la désignation d'un référent VIF,

entendu Monsieur le Maire qui rappelle que le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de procéder à main levée à cette désignation, **désigne** Monsieur Julien HERNU membre du conseil municipal référent VIF de la commune de Gonnehem, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 17 avril 2023

et de la publication le 17 avril 2023

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS